
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES OEUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 721. — Quarante-Heures, 721.

Partie officielle : Lettre encyclique *Paeem* de S. S. Benoît XV, 722.

Partie non officielle : CAUSSE DE LA SEMAINE : Les moutons de Panurge, 726. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 729. — LES LIVRES, 731.

Bulletin social : FAITS ET OEUVRES : La semaine sociale de Montréal, 733.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 12 juillet — VIII ap. Pent. Du dim.
Lundi, 13. — S. VINCENT DE PAUL, conf.
Mardi, 14. — S. JÉROME ÉVILIER, conf.
Mercredi, 15. — STE PRAXÈDE, vierge.
Jepdi, 16. — STE MARIE MADLEINE, pénitente.
Vendredi, 17. — S. AROLDWAINE, év. et mart.
Samedi, 18. — Vigile de S. Jacques.
Dimanche, 19. — IX ap. Pent. S. JACQUES, apôtre, *s. d.*

QUARANTE-HEURES

18 juillet, Ste-Pétronille, I O. ; St-Maxime. — 20, S. C. de Jésus (Beauce). —
 22, Mont-Carmel. — 23, Notre-Dame de Lévis. — 25, St-Laurent, I. O.

PARTIE NON OFFICIELLE

LETTRE ENCYCLIQUE *PACEM*
DE S.S. BENOIT XV, PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE
AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, EVÊQUES ET
AUTRES ORDINAIRES, EN PAIX ET EN COMMUNION AVEC LE
SIÈGE APOSTOLIQUE

— sur —

LA RESTAURATION CHRÉTIENNE DE LA PAIX

(suite)

Or, cette œuvre et cette mission de relèvement sont revendiquées comme lui appartenant en propre par l'Église, héritière de l'esprit de Notre Seigneur, par cette Église, disons-Nous, dont toute l'histoire est comme tissée d'une trame prodigieuse de bienfaits de toute sorte ; en effet, cette "véritable mère des chrétiens possède à un tel degré le sens de l'amour et de la charité qu'elle trouve un remède souverain pour chacune des infirmités dont les âmes sont frappées en raison de leurs fautes"; ainsi "maternelle avec l'enfance, ferme avec la jeunesse, sereinement douce avec la vieillesse, elle adapte sa conduite et son enseignement à l'âge non seulement physique mais encore spirituel de chacun"(1). On ne saurait croire à quel point les services ainsi rendus par la bonté chrétienne gagnent les cœurs et rendent plus aisé le rétablissement de la paix dans la société.

Aussi Nous vous demandons, vénérables Frères, et Nous vous conjurons par le cœur aimant du Christ d'employer toutes les industries de votre zèle, non seulement à exhorter tous les fidèles dont vous avez la charge à l'abandon des haines et au pardon mutuel des injustices, mais encore à les encourager à développer toutes les institutions de bienfaisance chrétienne ayant pour objet de secourir les pauvres, consoler les affligés, défendre les faibles, en un mot, offrir une aide appropriée à toutes les malheureuses victimes de la guerre.

Mais ce que Nous voulons surtout, c'est que vous exhortiez vos prêtres, ces ministres de la paix chrétienne, à ne jamais négliger de rappeler cette vertu essentielle de la vie chrétienne qu'est l'amour du prochain, celui-ci fût-il notre ennemi ; "qu'ils se fassent tout à tous"(2) afin d'entraîner les fidèles par leur exemple ; qu'ils déclarent et mènent partout une guerre sans merci à la

(1) S. AUG. *De mor. Ecc. cath.*, lib. I, c. xxx.

(2) I Cor. ix, 22.

haine et à la discorde, assurés que leur conduite sera très agréable au Cœur très aimant de Jésus et à Celui qui, malgré son indignité, est son Vicaire ici-bas.

A cet égard, il importe également d'avertir de leur devoir les catholiques écrivains, les rédacteurs de revues et de journaux, et de les prier instamment de se revêtir, *comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, de miséricorde et de bonté*(1) et de faire passer cette bienveillance dans leurs écrits, s'abstenant non seulement d'accusations vaines et injustifiées, mais même de toute violence et dureté de langage, procédés qui violent la loi chrétienne et risquent de rouvrir les plaies mal fermées, au moment surtout où la sensibilité, encore sous le coup de la blessure, ne peut souffrir le moindre contact douloureux.

La pratique du devoir de la charité que nous venons de recommander à chacun pris en particulier, Nous voulons la rappeler aussi aux nations qui ont porté si longtemps le poids de la guerre : puissent-elles, en supprimant, dans la mesure du possible, les motifs de discordes — et en sauvegardant comme il sied les droits de la justice, — reprendre leurs rapports de mutuelle amitié !

L'Évangile, en effet, ne contient pas une loi de charité pour les individus, et une autre loi, différente de la première, pour les cités et les nations, lesquelles, en définitive, ne sont autre chose que des groupements d'individus. En dehors de la charité, il y a, au sortir de cette guerre, une raison de nécessité qui semble orienter les événements, dans le sens d'une réconciliation générale et mutuelle des peuples : les rapports naturels de dépendance et de bons offices réciproques qui unissent les nations sont devenus plus étroits que jamais du fait d'un sens plus affiné de civilisation et de la faculté merveilleusement accrue des relations.

Ce devoir du pardon des offenses et du rapprochement fraternel des peuples, que prescrit la loi sacrée de Jésus-Christ et qu'exige l'intérêt des individus et des sociétés, le Saint-Siège, Nous l'avons montré, n'a jamais cessé de le rappeler au cours de la guerre et n'a jamais permis aux rivalités et aux haines de le faire oublier. Depuis la signature des traités de paix, Nous revenons sur ce sujet avec plus d'insistance encore, témoin Nos Lettres récentes adressées à tous les évêques d'Allemagne d'une part(2), et, d'autre part, au cardinal-archevêque de Paris(3).

Or, cette bonne entente des nations civilisées est singulièrement sauvegardée et favorisée par l'usage, devenu fréquent aujourd'hui, des entrevues et conférences de Souverains et de

(1) *Coloss.* III, 12.

(2) Lettre apostolique *Diuturni*, du 15 juillet 1919. (La traduction en a été publiée dans la *D. C.*, t. 3, pp. 82-83.)

(3) Lettre *Amor ille singularis*, du 7 octobre 1919 (traduction publiée dans la *D. C.*, t. 2, pp. 498-499).

chefs de Gouvernement en vue de traiter les affaires plus importantes. Aussi, quant à Nous, tenant compte de toutes les considérations, tant du changement des situations que de la grave modification des circonstances, dans le monde entier(1), et en vue de collaborer à cette concorde, Nous ne serions pas éloigné de tempérer quelque peu la sévérité des conditions légitimement établies par Nos prédécesseurs, à la suite de la destruction du pouvoir temporel des Souverains Pontifes, dans le dessein de rendre impossibles les visites officielles des princes catholiques à Rome.

Mais Nous déclarons solennellement que jamais la condescendance de Notre attitude, conseillée, Nous semble-t-il, et même réclamée par l'excessive gravité des temps actuels, ne devra être interprétée comme une abdication tacite par le Saint-Siège de ses droits sacrés, comme s'il avait enfin accepté la situation anormale qui lui est faite actuellement.

Au contraire, Nous saisissons cette occasion "de reprendre ici à Notre compte et pour les mêmes motifs les protestations qu'ont élevées à plusieurs reprises Nos prédécesseurs, poussés qu'ils étaient non par des raisons humaines mais par un devoir sacré, à savoir l'obligation de défendre les droits et la dignité du Siège apostolique", et, aujourd'hui que la paix est rétablie entre les nations, Nous demandons de nouveau et plus expressément que "le Chef de l'Église cesse de se trouver dans cette condition anormale qui, pour bien des raisons, est également funeste à la tranquillité des peuples"(2).

Ainsi, lorsque tout sera rétabli suivant l'ordre de la justice et de la charité et que les nations se seront réconciliées, il est très désirable, vénérables Frères, que tous les États, écartant tous leurs soupçons réciproques, s'unissent pour ne plus former qu'une société, ou mieux qu'une famille, tout ensemble pour la défense de leurs libertés particulières et le maintien de l'ordre social. Cette société des nations répond — sans faire état d'une foule d'autres considérations — à la nécessité généralement reconnue de faire tous les efforts pour supprimer ou réduire les budgets militaires dont les États ne peuvent plus longtemps porter l'écrasant fardeau, rendre impossibles dans l'avenir des guerres aussi désastreuses, ou au moins en retarder la menace le plus possible et assurer à chaque peuple, dans les limites de ses fron-

(1) *Omnia reputantes et mutata rerum adjuncta et magnas communium temporum inclinationes.* L'Osservatore Romano traduit: "Considérant la modification des circonstances de temps et la périlleuse tournure des événements" (*Considerando le mutata circostanze dei tempi e la piega pericolosa degli eventi.*) (Note de la D. C.)

(2) Lettre Encyclique *Ad beatissimi*, datée du 1er novembre 1914.

tières légitimes, son indépendance en même temps que l'intégrité de son territoire.

Aux nations unies dans une ligue fondée sur la loi chrétienne l'Église sera fidèle à prêter son concours actif et empressé pour toutes leurs entreprises inspirées par la justice et la charité. Aussi bien, elle est le modèle le plus achevé de la société universelle, et elle dispose de par sa constitution même et ses institutions, d'une merveilleuse influence pour rapprocher les hommes en vue non seulement de leur salut éternel, mais même de leur prospérité matérielle ; car elle leur enseigne à user des biens temporels de manière à ne point perdre les biens éternels.

L'histoire en témoigne pour les peuples barbares de la primitive Europe : du jour où l'esprit de l'Église les pénétra, ils virent se combler peu à peu l'abîme des mille divergences qui les séparaient et leurs querelles s'apaiser ; ils se fondirent en une seule société homogène et donnèrent naissance à l'Europe chrétienne, qui, sous la conduite et les auspices de l'Église, sans détruire les caractères propres de chaque nation, devait tendre à l'unité, source de sa glorieuse prospérité.

A ce propos, saint Augustin écrit ces belles considérations : " Pendant son pèlerinage ici-bas, cette Cité du ciel recrute ses concitoyens dans toutes les nations, elle constitue sa caravane d'hommes de toutes langues ; loin de s'effrayer de la diversité des usages, lois et institutions qui établissent ou assurent la paix du monde, loin d'en rien retrancher ou détruire, elle conserve en s'y adaptant tous les éléments qui, variant avec chaque nation, concourent pourtant à la même fin, la paix du monde, dès là qu'ils n'entravent point la religion qui enseigne le culte du seul Dieu vrai et souverain." (1) La même pensée inspire cette apostrophe adressée à l'Église par le saint Docteur : " C'est toi qui rapproches les citoyens des citoyens, les nations des nations, et qui, par le souvenir de leur commune origine, groupes tous les hommes non seulement en une société mais dans une sorte de fraternité." (2)

Quant à Nous, pour reprendre Notre pensée du début, embrassant d'abord chacun de Nos fils, Nous leur demandons encore et les supplions, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'avoir le courage d'ensevelir dans un oubli volontaire tous leurs différends et leurs torts réciproques, et de renouer entre eux le lien sacré de la charité chrétienne, qui ne connaît ni ennemi ni étranger. Puis, c'est toutes les nations que Nous conjurons instamment de conclure entre elles une paix véritable dans un esprit de bienveillance chrétienne, de contracter une alliance que la justice rende durable. Enfin Nous invitons tous les hommes et tous les peuples à se rap-

(1) *De Civitate Dei*, lib. XIX, c. XVII.

(2) *De moribus Ecclesie catholice*, l. c. XXX.

procher d'esprit et de cœur de l'Église catholique et, par l'Église, du Christ Rédempteur du genre humain.

Nous pourrions alors leur adresser les paroles de saint Paul aux Ephésiens : "Maintenant que vous êtes dans le Christ Jésus, vous qui étiez jadis éloignés, vous avez été rapprochés par le sang de ce même Christ ; car c'est lui qui est notre paix, lui qui des deux peuples n'en a fait qu'un, détruisant le mur de séparation... , tuant en lui-même leurs inimitiés. Il est venu annoncer la paix et à vous qui étiez loin et à ceux qui étaient près." (1) Et cet autre mot, bien de circonstance également, du même Apôtre aux Colossiens : "N'usez point de mensonge les uns envers les autres ; dépouillez le vieil homme avec ses œuvres et revêtez l'homme nouveau qui se renouvelle dans la connaissance, à l'image de celui qui l'a créé ; dans ce renouvellement, il n'y a plus ni gentil ni juif, ni circoncis ni incirconcis, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni homme libre, mais le Christ est tout en tous." (2)

Dès maintenant, confiant dans le patronage de la Vierge Immaculée — que Nous avons récemment prescrit d'invoquer partout sous le titre de *Reine de la paix* — et dans celui des trois bienheureux auxquels Nous venons de décerner les honneurs de la canonisation, Nous supplions humblement le divin Paraclet "de daigner accorder à son Église les dons de l'unité et de la paix" (3) et, par une nouvelle effusion de son amour, renouveler la face du monde pour le salut de tous.

Comme gage de ces divines faveurs et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur, à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à vos fidèles, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 23 mai 1920, en la fête de la Pentecôte, de Notre Pontificat la sixième année.

BENOIT XV, Pape.

(Traduction de la *Documentation catholique*).

(1) *Eph.* II, 13 sqq.

(2) *Col.* III, 9-11.

(3) Secrète de la Fête-Dieu.

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LES MOUTONS DE PANURGE

Il faut un singulier courage pour lire Rabelais en son vieux français et il faut une bonne volonté que nous n'avons pas pour goûter la saveur scatologique de son œuvre. Aussi avons-nous

toujours laissé aux curieux d'histoire littéraire et de linguistique le soin de l'approfondir.

Mais il y a une page de Rabelais qui vaut une fable de Lafontaine et conserve tout le long des siècles son actualité. Elle est tirée de *Pantagruel*⁽¹⁾. C'est le bref épisode des moutons de Panurge.

Panurge s'est fait injurier par un compagnon de traversée qui est un marchand de moutons ; Panurge, un fin et malicieux matois, imagine une vengeance sans pareille ; il achète de l'autre, très cher bien entendu, un mouton qu'il amène ensuite près du bastingage et jette aussitôt par dessus bord sous les yeux du troupeau bêlant du marchand. Cela n'est pas plus tôt fait que tous les moutons, à l'envi⁽²⁾ sautent à la suite du premier ; tant et si bien que finalement le marchand ayant tenté d'en retenir un, grand et fort, par la toison, est lui-même entraîné à la mer à la grande mais injuste satisfaction de Panurge.

L'histoire des moutons de Panurge est basée sur un fait d'observation quotidienne, et non pas seulement chez les bêtes à toison longue et blanche.

Ce qui est vrai des moutons l'est aussi des singes ; ce qui est vrai des singes l'est souvent des hommes.

Preuve ? — La réponse invariable de tous ceux qui sont lancés dans le tourbillon mondain :

Ne pas danser ? mais tout mon monde danse.

Ne plus boire ? mais qu'est-ce qu'un étudiant qui tire de l'arrière quand tout un groupe lève son verre à de multiples santés ?

Refuser de fumer ? mais imaginez-vous une réunion de dames, un après-midi, un thé de jeunes filles sans ce passe-temps merveilleux, sans ce fashionable couronnement ?

M'abstenir du théâtre suspect ? mais monsieur un tel, dont vous ne contesterez pas la haute honorabilité, ne se fait pas faute d'y conduire sa jeune fille.

(1) *Pantagruel*, liv. IV, ch. VIII, Comment Panurge feist en mer noyer le marchand et les moutons.

(2) La foule estoit à qui premier y saulteroit après leur compagnon. • *Ibid.*

Ne pas lire de livres *pour grandes personnes seulement* ? Mais alors comment avoir l'air au courant ; et quel brevet d'infériorité je vais m'attirer !

Ne plus me décolléter ? Vous n'y pensez pas ; madame une telle est un pilier des œuvres de charité ; elle communie souvent ; et cependant on la dirait à l'ambition avec sa fille à qui révélera le plus de soi-disant attraits !

Éviter de porter les autres au mal ? Mais, je m'enfermerai alors ; chacun n'est-il pas une occasion de péché pour les autres ?

Non ! Voyez-vous il faut en prendre son parti ; quand tout le monde fait quelque chose, il faut suivre ; autrement on a l'air de vouloir faire la leçon.

Moutons de Panurge !

Moutons de Panurge, ceux qui raisonnent ainsi, et moutons de Panurge ceux qui agissent de la sorte.

La personne la plus imprudente, la plus osée ou la plus inepte s'est jetée à la mer ; les autres la suivent.

Chacun est à même de le constater : dans les salons, dans les cercles, dans les relations mondaines, la conduite n'est pas aux plus sérieux ; elle est aux éléments avancés ; ce sont eux qui dictent l'accueil à faire aux modes, aux pièces, aux livres nouveaux, aux danses immorales. Les autres suivent, par entraînement, par faiblesse, par légèreté, voire par dépravation.

Moutons de Panurge !

Et personne ne voit rien d'humiliant à se laisser guider dans le ridicule⁽¹⁾ ou l'indécence par de superficiels blancs-becs, par de pauvres têtes de linottes, souvent aussi par de pharisaïques crapules ; mais on crie aussitôt à l'ingérence cléricale si ceux qui ont mission — mission surnaturelle — d'éclairer, de diriger les âmes, interviennent pour les défendre contre l'esprit du mal.

Moutons de Panurge et qui voudraient entraîner avec eux, dans leur chute, tout ce qui menace de les retenir : modestie chrétienne, droiture de conscience, respect des enseignements de l'Église et de l'autorité du prêtre.

(1) Une femme serait au désespoir si la nature l'avait faite telle que la mode l'arrange. — Mlle de Lespinasse (1732-1776).

Rougit-on encore d'imiter les moutons de Panurge? Hélas, on ne sait plus rougir; on rougirait plutôt de rougir.⁽¹⁾

Jusqu'à présent l'allusion à ces célèbres moutons était regardée comme un des plus puissants réactifs contre le respect humain et contre ce qu'on appelle justement l'esprit moutonnier.

Penser comme tout le monde, parler comme tout le monde, agir comme tout le monde, à tout risque, et s'exempter par ce moyen la peine de contredire l'erreur ou de combattre le mal, l'ennui d'attirer l'attention, le désagrément de perdre une réputation de largeur à laquelle on tient si fort dans le monde élégant: c'est là tout l'esprit moutonnier. C'est un esprit de lâcheté; les lâches ne sont capables de solidarité qu' dans la peur ou la fuite. Les lâches sont des lâcheurs. Ils lâchent les chefs, ils lâchent les principes, ils lâchent la vertu, l'honneur et l'amitié. Quand ils sont en bande, ils suivent le premier qui forlign... comme des moutons... comme des moutons de Panurge.

Qui ne voit que les multitudes modernes sont essentiellement moutonnières; il reste donc aux élites à avoir le courage de leurs convictions et à faire des conquêtes au sein même des multitudes, à faire surgir des oasis dans le désert.

Ah! grossissons les rangs de l'élite, de l'élite intellectuelle, de l'élite artistique et de l'élite morale, pour que diminue enfin le spectacle humiliant du troupeau suiveur se jetant bêtement à la mer à la queue leu leu, pour faire comme les autres⁽²⁾.

V. G.

(1) "Le plus sot et inepte animal du monde" dit Aristote au livre IX de *Historia Animalium*, citè, *ibid.*

(2) Possible n'estoît les garder de sauter en mer, comme vous savez estre du mouton le naturel tous jours suivre le premier, quelque part qu'il aille. *Idèb.*

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Le R. Père Tourangeau, O.M.I. — Il nous fait peine d'apprendre que le R. Père Ernest Tourangeau, O.M.I., ancien provincial de la congrégation des Oblats et supérieur actuel de la maison de Saint-Sauveur de notre ville, a subi une opération mardi, le 6 juillet, à l'Hopital Général d'Ottawa. Il était en repos depuis quelque temps à Maniwaki.

Aux dernières nouvelles que nous avons eues, l'état du vénéré malade est considéré comme très grave.

Chez les Eudistes. — Le R. Père Lebrun, le nouveau Vicaire Provincial des Eudistes au Canada, était à Québec, la semaine dernière, chez ses confrères du Saint-Cœur de Marie. Après un court séjour dans notre ville, le distingué visiteur est parti pour Halifax, où s'est tenue, dans les derniers jours de la semaine dernière, l'assemblée provinciale de la Congrégation des Eudistes.

A Saint-Nicolas. — De grandes fêtes ont eu lieu à Saint-Nicolas de Lévis, dans le courant de la semaine dernière, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation du couvent, tenu par les RR. Sœurs de la Charité de Québec.

Mardi matin, le 6 juillet, il y eut messe solennelle à laquelle assistaient les anciennes élèves et toute la paroisse. M. l'abbé J.-E. Pagé, ancien curé, prononça le sermon. Dans l'assistance on remarquait : Mgr L.-A. Paquet, P.A., V.G., MM. les abbés, Cantin, curé de la paroisse, J.-H. Fréchette, curé de Ste-Claire, Alfred Paquet, ancien curé de Ste-Hénédine, et Gingras, séminariste. Au nombre des anciennes élèves on comptait 35 religieuses de la communauté des Sœurs Grises, nées dans la paroisse. La fête s'est prolongée par un banquet, mardi midi, une séance, mardi soir, et une illumination du village avec concert, mercredi soir.

A Charlesbourg. — Dimanche soir, le 11 juillet, Mgr Omer Cloutier, curé de Jacques-Cartier, remettait au nom de Son Eminence le Cardinal Bégin, à Mgr David Gosselin, curé de Charlesbourg, le Bref de S. S. Benoît XV, le nommant Prélat de la maison du pape.

A cette occasion les paroissiens de Charlesbourg avaient bien décoré leur demeure, et tout le village avait un air de fête. Plusieurs membres du clergé assistaient à cette cérémonie.

Il y eut d'abord discours par Mgr Cloutier. Dans le Bref de Benoît XV nommant Mgr David Gosselin Prélat de la Maison de sa Sainteté, dit l'orateur, le pape souligne deux choses ; "Que Mgr Gosselin a été directeur de la *Semaine religieuse*, malgré tous les obstacles, pendant 25 ans, et qu'en sa personne se trouvent les plus belles vertus sacerdotales."

Il y eut ensuite adresse de M. le Maire de la paroisse au héros de la fête, et réponse de Mgr Gosselin.

Ordination. — Dimanche matin, le 11 juillet, Son Eminence le Cardinal Bégin a fait une ordination dans la chapelle des RR. Pères Franciscaïns, rue de l'Alverne. Son Eminence était assistée des RR. Pères Hilarion, gardien de couvent des Franciscaïns

de Québec, Anselme, préfet des études, et Georges-Albert, maître des scolastiques.

A reçu la prêtrise : Josephat-François Hamel, de Québec, en religion frère Louis-Nazaire.

Ont été élevés au sous-diaconat : Joseph-Ovila Massé, de Fall-River, en religion frère Déodat ; Marie-Albert-Wilfrid Boiteau, de Québec, en religion frère Léopold ; Joseph-Albert-Damase Malo, de Montréal, en religion frère Adrien-Marie.

Ont reçu les derniers ordres mineurs : Joseph-Avila-Théodore Lachapelle, de Joliette, en religion frère Firmin ; Joseph-Amand-Grégoire Schiller, des Trois-Rivières, en religion frère Maxime-Joseph ; François-Eugène-Benoît, de Saint-Hyacinthe, en religion frère Séraphin-Joseph ; Joseph-Frédéric Chicoine, de Saint-Hyacinthe, en religion frère Fidèle ; Prosper-Joseph Boies, de Saint Hyacinthe, en religion frère Marie-Théodore ; Joseph-Octave Poisson, de Nicolet, en religion frère Joseph-Herman.

Ont reçu les premiers ordres mineurs : Roméo-Jules-Joseph Robillard, de Montréal, en religion frère Léo ; Joseph-Ovide-Gustave-Julien Poisson, de St-Hyacinthe, en religion frère Flavien.

LES LIVRES

M. le chanoine MILLOT. *Retraite de Prière Communion solennelle*. Paris (P. Téqui, 82, rue Bonaparte). Vol. 12 de 336 pages. Prix : 5 francs. En vente à Québec à la librairie Garneau.

Nos lecteurs connaissent déjà M. le chanoine Millot, le distingué vicaire-général de Versailles. Ils accueilleront avec joie la nouvelle retraite qu'il vient de publier et que peuvent utiliser les prêtres chargés de préparer les jeunes âmes à la Première Communion solennelle.

Voici ces sujets traités :

Instruction d'ouverture. 1. Halte pour réfléchir. 2. Halte pour prier. 3. Halte pour vous purifier.— Premier jour. *Les Fins dernières*. 1ère inst. : Pourquoi sommes-nous sur la terre ? 2e inst. : Le travail de la mort. 3e inst. : Le jugement particulier. 4e inst. : L'Enfer.— Deuxième jour. *Le Pêché*. 1ère inst. : Qu'est-ce que le Pêché ? 2e inst. : Avant le péché ; tentation et prière. 3e inst. : Avant le péché : la vigilance. 4e inst. : Après le péché : le sacrement de Pénitence.— Troisième jour. *Le Saint Amour*. 1ère inst. : L'amour de Jésus visité dans son sacrement d'amour. 2e inst. : L'amour de Jésus reçu dans son sacrement d'amour. 3e inst. : L'amour de la Croix de Jésus sur le Sacrifice. 4e inst. : L'amour de la mère de Jésus.— Sermon supplémentaire : *Ce que Jésus vous demande tous les jours*.— Sermon de clôture. 1e Avant la Communion, *Dieu vous appelle : venez*. 2e Après la Commu-

nion, l'union à Notre-Seigneur.— Allocution pour la rénovation des promesses du baptême, haine à Satan ; amour à Jésus-Christ.— Consécration à la très sainte Vierge, votre Mère du ciel.

Dans un appendice qui sera très apprécié, les prédicateurs trouveront de nombreuses histoires qui pourront être lues aux enfants dans l'intervalle des exercices.

Mgr TISSIER. *Le bon esprit au collège.* Nouvelle édition augmentée⁸ Paris (P. Téqui, 8, rue Bonaparte). Vol. in-12. Prix : 5 francs 90. En vente à Québec à la librairie Garneau.

Parmi les évêques de France qui au cours de la terrible guerre ont su se montrer des Chefs et des Pasteurs dans toute l'acception du mot, Mgr Tissier s'est placé au tout premier rang, et nul maintenant n'ignore le nom et les œuvres de l'évêque de Châlons.

Mais l'Évêque ne fait pas oublier le brillant, sagace et surtout original éducateur qu'il était jadis et qu'il demeure toujours. Mgr Tissier connaît de longue date l'âme et le caractère de l'enfant, quelle corde il faut faire vibrer en lui pour l'élever, l'élever toujours plus haut, vers un idéal toujours plus beau, plus noble, plus délicat. Qu'on lise plutôt, pour n'en citer qu'un, le chapitre intitulé : l'esprit de sacrifice ! Ou plutôt qu'on lise, maintenant, le chapitre ajouté à ce livre : l'esprit de patriotisme, le service de la patrie après la guerre : et nous plaindrons ceux qui avec nous n'admiraient pas pleinement ce beau livre qui est en même temps une belle et noble action.

Mgr JULIEN, évêque d'Arras. *Vers la Victoire.* Paris (P. Téqui, 82, Bonaparte). Vol. in-12 de 392 pages. Prix : 5 francs 70. En vente à Québec, à la librairie Garneau.

Monseigneur Julien a rassemblé sous le titre *Vers la Victoire*, les discours qu'il a prononcés au cours de la guerre et dans l'année de la paix, d'abord comme archiprêtre de Notre-Dame-du-Haure et puis comme évêque d'Arras. Le recueil s'ouvre sur l'éloge de Paul Déroulède, mort trop tôt, mais qui fut " quand même " l'un des vainqueurs de la grande guerre. Les héros tombés pour la patrie y tiennent la première place, comme il convient. Mais le livre tout entier est un acte de foi en la victoire et un hommage rendu à ceux qui l'ont gagnée par leurs prières, par leur énergie ou par leur sang.

Les discours de Mgr l'Évêque d'Arras qui tendaient les cœurs " vers la victoire ", ont contribué en leur temps et en leur lieu à maintenir le *sursum corda* de la France. Peut-être n'ont-ils pas perdu de leur utilité même pour notre pays. Ce qui était bon pour vaincre l'est tout autant pour profiter de la victoire. D'ailleurs, ceux qui aiment les choses aussi bien dites que bien pensées s'apercevront que les discours de l'Évêque d'Arras n'ont rien à craindre de la lecture.

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

LA SEMAINE SOCIALE DE MONTRÉAL

LA TROISIÈME JOURNÉE

Montréal, 23 juin 1920.

La journée d'hier n'a guère été favorable aux journalistes. Malgré leur résolution bien arrêtée, et justifiée par le travail très astreignant qui leur incombe de se tenir à l'écart pour mieux besogner, ils n'ont pu s'empêcher de tomber dans les filets du R. P. Archambault et d'être entraînés à sa suite à la villa St-Martin.

Délicieux voyage d'ailleurs, malgré la pluie qui s'est mise de la partie sans y être invitée, tout comme le policier qui voulait à tout prix faire un procès verbal à un des nombreux montréalais qui avaient mis gracieusement leurs automobiles à notre disposition ; la présence de deux eurés, dont un philosophe aussi jovial que retors, a sauvé le chauffeur coupable d'avoir donné un coup de volant en contravention avec les règlements municipaux.

Si nous avons à décrire la villa Saint-Martin, nous ne manquons pas de ficher le désir de faire une retraite fermée dans le cœur de beaucoup de ceux qui nous liront ; mais là n'est pas pour le moment notre rôle. Bornons-nous à dire que nous y avons été admirablement reçus, et qu'au cours de la causerie tout intime qui a suivi le diner, il a été déclaré à l'unanimité de continuer la série des Semaines Sociales, si bien commencées, et de tenir la prochaine à Québec.

Et voilà comme les pauvres journalistes sont restés, hier, avec un arriéré de travail qui les préparait mal à la journée d'aujourd'hui une des plus laborieuses de la semaine, car il y avait six conférences sur la programme.

M. le juge Dorion, qui a ouvert la série, a présenté un travail où l'élévation de la pensée le disputait à la perfection de la forme.

Après avoir montré que les hommes tirés de l'esclavage par le christianisme, étaient en voie d'y retourner par l'apostasie, il a prouvé que sans la religion le Droit, auquel plusieurs affectent de se cramponner comme à une ancre de salut est impuissant à arrêter l'homme sur la pente de la servitude.

C'était une véritable jouissance pour l'esprit d'entendre un juriste aussi averti faire toucher du doigt les relations intimes qui doivent exister entre le Droit humain et les exigences de la justice divine. Le Droit disait-il en résumé, consiste dans les conditions qui limitent les libertés des hommes pour rendre possible leur accord. Personne ne peut réclamer son droit sans en offrir la rançon ; voilà pourquoi le droit privé s'arrête là où commence celui d'autrui.

Le droit public est surtout destiné à assurer la jouissance de la liberté en maintenant, pour les ouvriers comme les autres, l'institution de la famille et de la propriété, qui est l'institution de la liberté.

Le travail est une forme de la propriété. Or, l'ouvrier est le propriétaire de son travail ; donc le patron doit à l'ouvrier ce que vaut son salaire.

* * *

M. l'abbé Hébert devait venir dire, au cours de l'après-midi, ce qu'est le salaire, mais auparavant le R. P. Lamarche a parlé de l'argent, de sa valeur virtuelle, de sa valeur morale, de sa valeur nominale, et de son usage rationnel. Sur ce dernier point, il s'est étendu en des considérations que nous voudrions avoir le temps de résumer, tant elles nous ont frappé par leur justesse et leur opportunité.

A M. l'abbé Gagnon, disciple de Mgr Pâquet, et un maître lui-même, ainsi que l'a présenté M. Omer Héroux, revenait l'honneur de lire à l'assemblée l'important travail de Mgr Pâquet. Il l'a fait de manière à en faire ressortir toute l'importance et le lumineux enseignement.

En quelques minutes les auditeurs ont eu une idée claire de ce que les écoles libérale, socialiste et catholique pensent de la solution qu'apporte l'État aux problèmes étudiés, ainsi que des devoirs généraux et particuliers qui lui incombent ; et tous ont été à même de comprendre pourquoi la solution catholique est la seule logique.

Les pouvoirs publics existent non pour l'avantage des chefs et de quelques favoris, mais pour le bien commun ; ils se doivent de protéger les droits et de promouvoir le bien général ; le but de la législation doit être de faire respecter les droits, et d'améliorer le sort des faibles tout en sauvegardant les droits des forts.

En résumé la théorie sociale de l'État, telle que définie par Léon XIII, marche entre les deux écueils de l'école libérale et de l'école socialiste. Approfondissons la pensée de ce grand pape, étudions-la et agissons. Souhaitons surtout que nos lois ouvrières s'inspirent toujours de ses doctrines.

* * *

Au point de vue qui nous occupe la question du salaire est vitale ; elle est peut-être l'élément vital de la question sociale. A quatre heures, M. l'abbé Edmour Hébert montait à la tribune pour dire ce qu'il faut entendre par le salaire, quelle est la nature du juste salaire, et sur quelle base il faut se placer pour l'apprécier.

Ces trois points exposés, il s'est appuyé sur les vues de la Providence pour montrer comment les patrons devaient comprendre le juste salaire.

Le salaire, a-t-il dit en résumé, est la rétribution compensatrice d'un travail et d'un ouvrage.

En imposant à chacun le devoir de conserver son existence Dieu lui donne en même temps le droit de se procurer les choses nécessaires à la vie. L'ouvrier n'a qu'un moyen de se procurer ce à quoi il a droit, c'est d'appliquer sa force humaine de travail, sa capacité productive à un travail rémunérateur.

Ce travail est la propriété personnelle de l'ouvrier ; il met dans ce qu'il façonne une part de lui-même ; il a droit à une rétribution équivalente, qui est le juste salaire. Le salaire conventionnel n'est juste que lorsqu'il répond à la valeur du travail fourni, et lorsqu'il est suffisant pour assurer la subsistance de l'ouvrier sobre et honnête.

Le problème social oscille entre deux pôles : le salaire équitable de l'ouvrier, et le profit légitime du patron. Tout bénéfice en plus de la part du patron est un prélèvement injuste sur l'ouvrier et le consommateur.

Enfin tout homme devrait retirer un salaire suffisant pour faire vivre une famille dans les conditions ordinaires, car si chaque homme a le droit de se créer un foyer et une famille, il a le devoir correspondant de fournir aux siens ce dont ils ont besoin, de les entretenir, et de les élever.

* * *

M. J.-E. Prince, professeur à l'Université Laval, a clos la

série de conférences de l'après-midi en rappelant quelles ont été les conditions de travail à travers les âges.

La mise hors de l'humanité d'une partie de l'espèce humaine, dit-il, remplit l'histoire. Dans l'antiquité la contrainte existait partout, et la liberté nulle part. A Athènes, cent mille esclaves servaient dix mille hommes libres ; et il en était de même dans le monde payen, où le travail était regardé uniquement comme une peine.

L'ère chrétienne est venue réhabiliter le travail et les artisans. De siècle en siècle la catholicisme a pu arracher les manœuvriers à leurs chaînes, et au Moyen-Age il avait réussi à fournir ces corporations qui abritèrent l'âge d'or des travailleurs.

Malheureusement la Révolution les abolit sans les remplacer au moment même où les développements de l'industrie et la concurrence livraient l'ouvrier, sans défense, au capitaliste. Voilà comment le siècle dernier a été un des plus sombres dans l'histoire ouvrière.

Les travailleurs ont fini cependant par faire entendre leur voix et obtenir des lois protectrices de leurs droits, de leur dignité et de leur liberté ; et il y a eu, depuis la *Rerum Novarum*, une amélioration sensible dans le sort des ouvriers.

Les plaintes et les grèves n'ont cependant pas diminué ; les unes sont même plus amères, et les autres plus fréquentes depuis la guerre. C'est qu'on oublie que la peine du travail nous a été imposée, qu'elle ne disparaîtra jamais, et que l'espérance est vaine de croire s'en affranchir, car elle renaîtra toujours. C'est un mal qu'il faut supporter parce que Dieu le veut ainsi, et voilà pourquoi c'est en regardant en haut et en écoutant l'Église, qu'on trouve les meilleurs remèdes à la crise sociale.

Dans la dernière partie de sa conférence M. Prince, parlant des grèves et s'étonnant de leur fréquence qu'il déplore, dit qu'il n'a jamais pu comprendre comment il se fait qu'une classe de citoyens n'hésite pas à prendre si souvent la loi en mains pour réclamer ses droits sans passer par les tribunaux.

* * *

A la séance du soir, M. Edouard Montpetit a traité, devant un auditoire toujours très nombreux à cette heure de la journée, du programme social des évêques américains.

J. D.